

La validation des essais de compactage

L'essai de compactage donne une information sur la mise en place du matériau de remblai. Cet essai permet de s'assurer de la bonne compacité de la tranchée et de la pérennité de la canalisation.

Modalités de réception définies dans les normes XP P 94-063 et XP P 94-105 et fascicule 70

Anomalie	Situation	Conformité	Modalité de reprise
Type 1	zone de remblai*	essai conforme	néant
	zone d'enrobage**		
Type 2	zone de remblai	essai non conforme	Il est procédé à un contre essai Si le résultat du premier est confirmé, le tronçon est déclaré non conforme et doit être remis en état. Si le résultat est infirmé, un troisième essai est réalisé dont le résultat déterminera la conformité du tronçon.
	zone d'enrobage		
Type 3	zone de remblai		
	zone d'enrobage		
Type 4	zone de remblai		
	zone d'enrobage		

* zone de remblai : zone allant du terrain naturel jusqu'à 15 à 30 cm au-dessus de la canalisation.

** zone d'enrobage : zone située autour de la canalisation jusqu'à 15 à 30 cm au-dessus de la canalisation.

Le cas des matériaux non référencés (classification GTR)

Dans le cas d'utilisation de matériau non référencé, l'agence de l'eau doit être informée avant la réalisation des travaux des caractéristiques du matériau mis en place ainsi que du contrôle de réception envisagé.

Matériaux non référencés (liste non exhaustive)

Matériaux	Document de référence	Prescription technique	Modalité de réception
Matériau autoplaçant	- Norme NF P 98-331 - Norme NF EN 1610 - Fascicule 70 - Guide SETRA mai 1994	Les matériaux de type «gravette» ($D \leq 22$ mm) sont utilisés en cas de présence de nappe phréatique (permanente ou temporaire) uniquement en zone d'enrobage .	Pas de contrôle de compactage
Matériau 20/40	- Guide SETRA mai 1994 - Complément au guide SETRA de juin 2007 - Norme NF 98-331	Ce matériau doit être utilisé uniquement en zone d'enrobage pour les canalisations supérieures à Ø200 et en présence d'eau . Une étude géotechnique doit être réalisée et adressée à l'agence .	Pas de contrôle de compactage
Produit de scalpage avec ajout de chaux	- Normes XP-P 18-545 - Normes NF P 11-300	-	Essai classique
Matériau auto compactant	- Document CERTU décembre 1997	Fiche technique du matériau	Réalisation d'un essai d'homogénéité dans un délai de 72h maximum

Conditions particulières de mise en oeuvre de remblai

Condition de mise en œuvre	Document de référence	Prescription technique	Modalité de réception
Remblai en espace vert	- Norme NF P 98-331 - Guide SETRA mai 1994	-	Essai classique
Remblai en présence de nappe (lit drainant pompé)	- Fascicule 70 - Guide SETRA mai 1994	Etude géotechnique à réaliser et à adresser à l'agence	Essai réalisé jusqu'au lit drainant
Remblai en présence de nappe (rabattement)	- Fascicule 70 - Guide SETRA mai 1994	Etude géotechnique à réaliser et à adresser à l'agence	Essai classique avec rabattement en place

LES TRAVAUX DE RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT
FINANCÉS PAR L'AGENCE DE L'EAU

Étapes du partenariat financier
et réglementation associée

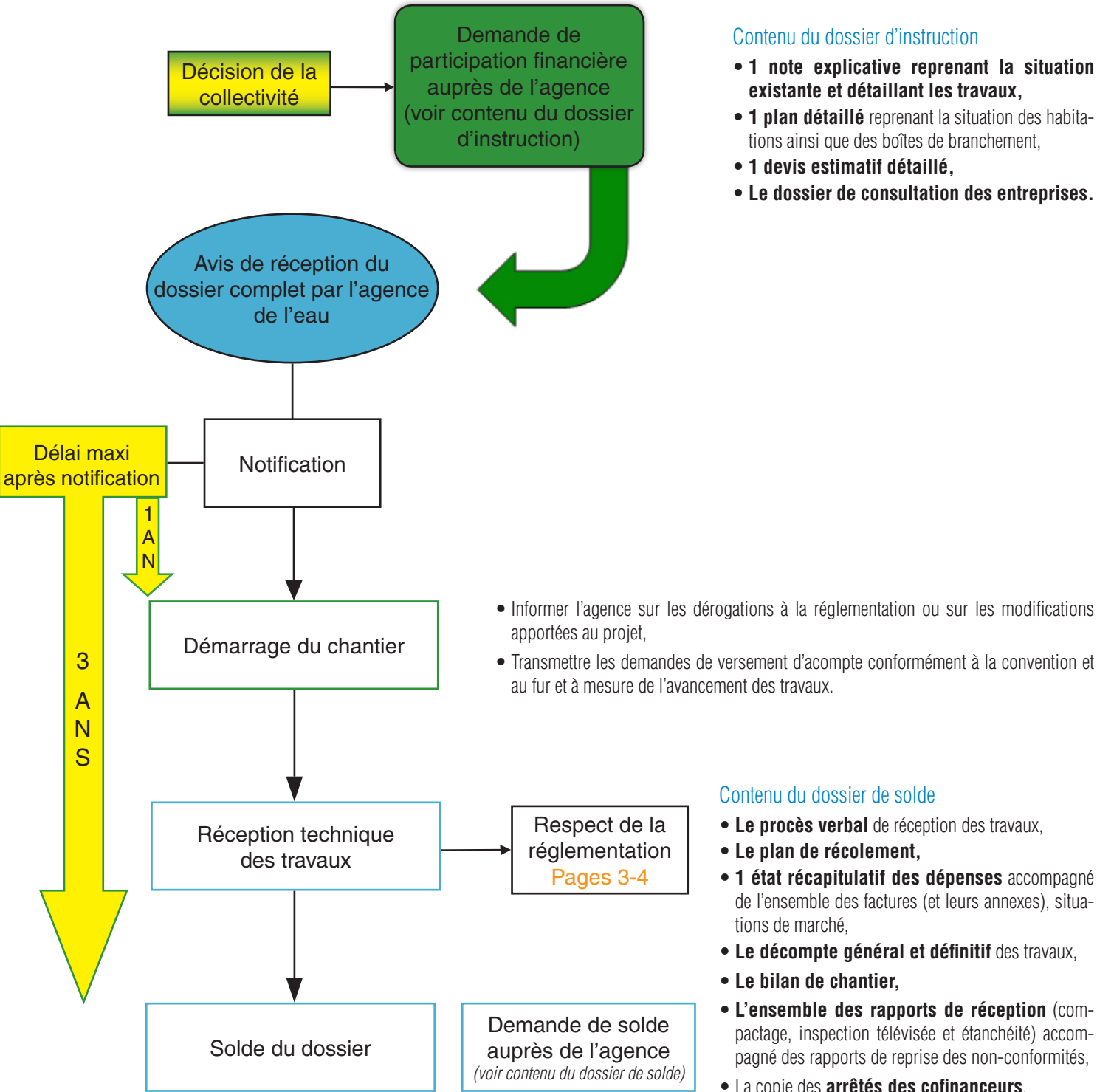


Conception graphique : AEAP. Crédit photos : AEAP - IPNS février 2014.

Faciliter les échanges sur nos interventions en matière de réseaux d'assainissement, de l'instruction du dossier au solde de la convention, tel est le but de cette fiche technique.

A ce titre, elle synthétise la réglementation en vigueur pour la réception des travaux en réseaux d'assainissement mais ne remplace en aucun cas les documents de référence.

Votre dossier : de la demande de participation financière au solde de la convention



La réalisation du chantier (phases de préparation et de réalisation)

- Les travaux se font dans le respect de la Charte de Qualité des réseaux d'assainissement.
- Concernant la phase travaux, une réunion doit être réalisée au moment de la préparation du démarrage des travaux. Le compte-rendu de ces réunions est adressé à l'agence de l'eau.
- En cas de dérogation à la réglementation (fascicule 70, ...) ou de modification du projet, un courrier doit être adressé à l'agence.

La réception technique des travaux

Les différents rapports de réception : inspection télévisée, étanchéité des ouvrages et essais de compactage **doivent être validés par le maître d'œuvre** et adressés à l'agence de l'eau.

Les contrôles extérieurs sont obligatoirement réalisés par une entreprise accréditée COFRAC (arrêté du 22 juin 2007).

Eléments techniques et réglementaires requis à la réception des travaux et nécessaires au solde de la convention de l'agence

Type d'essais			9 ^{ème} et 10 ^{ème} Programmes d'Intervention
Inspection télévisée	Norme EN NF 13508-2 et CCTG 70	Collecteurs	100 %
		Branchements	100 %
Compactage	Norme XP P 94-063 et XP P 94-105 CCTG 70	Linéaire	1 essai en flanc par tronçon
		Regards de visite	1 essai sur 3
		Canalisation de branchement	1 essai sur 5
Etanchéité	Norme EN NF 1610 et CCTG 70	Collecteurs	100 %
		Branchements	100 %
		Boîtes de branchement et regards de visite	100 %
	Etanchéité	Refoulement	100 %

Etanchéité des gros collecteurs D> 1 200

Une inspection visuelle, télévisuelle ou un essai joint par joint peut se substituer à un essai d'étanchéité classique pour les canalisations dont le diamètre est supérieur à 1 200 mm. (Normes NF 1610, fascicule 70).

Les branchements sous domaine public, pièces demandées au solde d'un dossier

- Un plan de récolement par boîte de branchement situant l'habitation et le collecteur.
- Un essai d'étanchéité de chaque boîte de branchement. (norme EN NF 1610)
- Une inspection télévisée de la canalisation de branchement. (norme EN NF 13508-2)

La réhabilitation des réseaux, modalités de réception

Pour réhabiliter un réseau d'assainissement, il existe une multitude de procédés (*chemisage, injections, ...*) dont le choix est fonction des contraintes de chaque site.

Conformément aux différentes normes et aux règles de l'art, le maître d'ouvrage informe l'agence de l'eau de la technique utilisée ainsi que des modalités de réception des travaux.

Synthèse des éléments de réception dans le cadre d'une réhabilitation de réseau (normes NF 751-1-1995 et NF 752-5-1997)

Techniques	Contrôles de réception	
	Inspection télévisée ou visite pedestre	Etanchéité
Chemisage	x	x
Chemisage partiel	x	
Tubage	x	x
Réhabilitation par tube prédéformé	x	x
Injections	x	x
Robots découpeurs et fraiseurs	x	
Coques	x	
Robots multifonctions	x	
Projections mécanisées	x	
Projections de mortier ou de béton	x	
Technique de réhabilitation destructive	x	x